

-----

# **DEUXIÈME AMENDEMENT**

## **AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL**

-----

### **2019**

Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 août 2019  
sous le numéro D.19-0738.

Premier amendement au document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 novembre 2019  
sous le numéro D.19-0738-A01.



L'amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 16 décembre 2019 sous le numéro D-19-0738-A02 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

## SOMMAIRE

1.	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE.....	3
2.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	4
3.	FACTEURS DE RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES .....	5
4.	RESPONSABLE DU DEUXIÈME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL .....	17
5.	TABLES DE CONCORDANCE.....	19

# 1. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE

---

## 1.1 Communiqués de presse et événements postérieurs au dépôt du premier amendement au document d'enregistrement universel 2019

### **Communiqué de presse du 11 décembre 2019**

La Banque Centrale Européenne a notifié l'exigence de capital supplémentaire au titre du Pilier 2 (P2R - Pilier 2 obligatoire) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette dernière est inchangée et s'établit, pour Société Générale, à 1,75%.

En tenant compte des différents coussins réglementaires, le niveau de ratio CET1 qui déclencherait le mécanisme lié au Montant Maximum Distribuible s'établira au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 10,02% (dont 0,27% au titre de coussins contracycliques).

Le ratio CET1 du Groupe s'élève à 12,5%<sup>(1)</sup> au 30 septembre 2019.

(1) Pro forma, incluant les résultats du troisième trimestre 2019, nets de dividendes

## 1.2 Principaux investissements et cessions effectués

Le 2 décembre 2019, le Groupe a finalisé la cession de Pema GmbH, société de location avec services de camions et de remorques à TIP Trailer Services.

Le 13 décembre 2019, le Groupe a finalisé la cession de SKB Banka en Slovénie au groupe OTP Bank.

## 2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

---

### 2.1 Conseil d'administration

#### **Communiqué de presse du 9 décembre 2019**

**Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, lors de sa réunion du 5 novembre 2019, a arrêté les propositions de renouvellement et de nomination des administrateurs en vue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 19 mai 2020.**

Monsieur Juan Maria Nin Génova, administrateur indépendant depuis 2017, membre du Comité des risques et du Comité des rémunérations sera proposé pour un deuxième mandat. De nationalité espagnole, ancien dirigeant de banque, Monsieur Nin Génova apporte au Conseil une expertise bancaire reconnue notamment en banque de détail.

Dans le respect des meilleurs principes de gouvernement d'entreprise, Madame Nathalie Rachou, administrateur indépendant depuis 2008, Président du Comité des risques et membre du Comité des nominations et de gouvernement d'entreprise, n'a pas souhaité solliciter son renouvellement pour un quatrième mandat. Le Comité des nominations et de gouvernement d'entreprise, dès le printemps 2019, a entamé, avec l'aide d'un cabinet extérieur, un processus de recherche sur la base des critères suivants :

- une grande expertise bancaire et des marchés financiers
- une femme

Le choix s'est porté sur Madame Annette Messemer. De nationalité allemande, âgée de 55 ans, Madame Messemer a une longue carrière dans la banque de financement et d'investissement notamment chez JP Morgan Chase et Commerzbank. Elle est administrateur indépendant au Conseil d'administration d'EssilorLuxottica.

Si l'Assemblée Générale suit ces propositions, le Conseil d'administration restera composé de 41 % de femmes et de plus de 90% d'administrateurs indépendants. Il aura une dimension internationale accrue (6 non-français sur 14 administrateurs). Le Conseil s'est assuré, qu'ainsi composé, il disposera de toutes les compétences nécessaires à son bon fonctionnement et l'exercice de sa mission de définition de la stratégie du groupe Société Générale et du contrôle de sa mise en œuvre.

#### **Juan Maria Nin Génova**



Né le 10 mars 1953, Espagnol

Ancien élève de l'Université de Deusto (Espagne) et de la London School of Economics and Political Sciences (Royaume Uni). Est avocat économiste et a commencé sa carrière comme Directeur de Programme au ministère espagnol pour les Relations avec les Communautés européennes. Il a ensuite été Directeur général de Santander Central Hispano de 1980 à 2002, avant de devenir Conseiller délégué de Banco Sabadell jusqu'en 2007. En juin 2007, il est nommé Directeur général de La Caixa. En juillet 2011, il devient Vice-Président et Conseiller délégué de CaixaBank jusqu'en 2014. Juan Maria Nin Génova est Président du Conseil d'administration : Promociones Habitat (Espagne) (depuis 2018), Itinere Infraestructuras (Espagne) (depuis mai 2019). Administrateur : Azora Capital, S.L. (Espagne) (depuis 2014)

#### **Annette Messemer**



Née le 14 août 1964, Allemande

Docteur en sciences politiques de l'Université de Bonn et ancien élève de la Fletcher School (Université Tufts) et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, formation en économie internationale. A commencé sa carrière (1994-2006) chez JP Morgan Chase dans les activités de marché et de banque d'investissement, puis chez Merrill Lynch (2006-2009) comme Managing director dans la banque d'investissement. En 2010, elle a été nommée au Conseil de Surveillance de WestLB par le Ministère des Finances allemand au cours de la restructuration de la banque.

De 2013 à 2018, elle a été membre du comité exécutif chez Commerzbank AG à Francfort, ayant été responsable pour les clients corporates et institutionnels allemands et le pilotage mondial de la relation clients au sein de la Division « Corporates & Markets ». Annette Messemer est membre du Conseil d'administration d'EssilorLuxottica.

## 3. FACTEURS DE RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES

### 3.1 Facteurs de risques

Cette section indique les principaux facteurs de risques qui pourraient, selon les estimations du Groupe, avoir un impact significatif sur son activité, sa rentabilité, sa solvabilité ou son accès au financement.

Les risques propres à l'activité du Groupe sont présentés ci-après sous six principales catégories, conformément à l'article 16 du règlement dit « Prospectus 3 » 2017/1129 du 14 juin 2017 applicable depuis le 21 juillet 2019 aux facteurs de risques :

- les risques liés aux contextes macro-économique, de marché et réglementaire ;
- les risques de crédit et de contrepartie ;
- les risques de marché et structurels ;
- les risques opérationnels et de modèles ;
- les risques de liquidité et de financement ;
- les risques liés aux activités d'assurance.

Les facteurs de risques sont présentés sur la base d'une évaluation de leur importance, les risques majeurs étant indiqués en premier au sein de chaque catégorie. Les chiffres d'exposition ou de mesures de risques présentés en regard des facteurs de risques informent sur le degré d'exposition du Groupe mais ne sont pas nécessairement représentatifs d'une évolution future des risques.

#### 3.1.1 Risques liés aux contextes macro-économique, de marché et réglementaire

##### 3.1.1.1 **Le contexte économique et financier mondial, ainsi que le contexte des marchés sur lesquels le Groupe opère, pourraient avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, sa situation financière et ses résultats.**

Le Groupe étant un établissement financier d'envergure mondiale, ses activités sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. Le Groupe exerce 47% de son activité en France (en termes de produit net bancaire 2018), 35% en Europe, 6% sur la zone Amériques et 12% dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique qui pourraient notamment résulter de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des cours des matières premières (notamment le pétrole), des taux de change ou des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, de dégradations de la notation, de restructurations ou de défauts des dettes souveraines ou privées, ou encore d'événements géopolitiques (tels que des actes terroristes ou des conflits armés). De tels événements, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets peuvent ne pas être anticipés et couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évolue le Groupe et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, le coût du risque et les résultats du Groupe. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont ainsi connu des perturbations significatives résultant de l'inquiétude sur la trajectoire de la dette souveraine de plusieurs pays de la zone euro, l'incertitude liée au Brexit (se référer au facteur de risque « *Le Brexit et son impact sur les marchés financiers et l'environnement économique pourraient avoir des répercussions sur l'activité et les résultats du Groupe.* ») et à l'escalade des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, ainsi que des craintes d'un ralentissement de la croissance en Chine. Ces tensions commerciales peuvent affaiblir certains secteurs industriels et par conséquent la qualité de crédit des acteurs concernés, ce qui pourrait affecter négativement les activités et les résultats du Groupe.

La période prolongée de taux d'intérêt bas en zone Euro et aux États-Unis, sous l'effet de politiques monétaires accommodantes, a affecté, et pourrait continuer d'affecter, la marge nette d'intérêt du Groupe (qui s'élevait à 4 milliards d'euros en 2018 et 2 milliards d'euros au premier semestre 2019 pour la Banque de détail en France). De plus, cet environnement de taux d'intérêt bas tend à entraîner une hausse de l'appétit pour le risque de certains acteurs du système bancaire et financier, ce qui peut se traduire par des prises de risque excessives, des primes de risques faibles par rapport à leur moyenne historique et des niveaux de valorisation élevés de certains actifs.

Par ailleurs, l'environnement de liquidité abondante qui a été à la base de l'accélération de la croissance du crédit en zone euro et notamment en France pourrait conduire à des mesures supplémentaires de régulation par les autorités de surveillance afin de limiter l'octroi de crédits ou de protéger davantage les banques contre un retournement du cycle financier.

Enfin, la hausse ou l'accumulation de risques géopolitiques et politiques (notamment au Moyen-Orient) est une source d'incertitude supplémentaire qui pourrait peser, en cas de conflit militaire, sur l'activité économique mondiale et la demande de crédit, tout en renforçant la volatilité des marchés financiers.

Les résultats du Groupe sont particulièrement exposés aux conditions économiques, financières et politiques des principaux marchés sur lesquels le Groupe est présent.

Au 30 juin 2019, les expositions aux risques de crédit et de contrepartie (*Exposure at Default* ou EAD) du Groupe sont concentrées à hauteur de 89% sur l'Europe et les Etats Unis, avec une exposition prépondérante sur la France (43 % des EAD). Les autres expositions concernent l'Europe de l'Ouest, hors France (à hauteur de 22%), les Etats-Unis (à hauteur de 13 %), l'Europe de l'Est, partie de l'Union Européenne (à hauteur de 7%) et l'Europe de l'Est hors Union européenne (à hauteur de 3%).

En France, principal marché du Groupe, la bonne performance en termes de croissance en 2016-2018 et les taux d'intérêt bas ont favorisé la reprise sur le marché de l'immobilier. Un retournement de l'activité dans ce secteur pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la valeur des actifs et l'activité du Groupe, se traduisant par une baisse de la demande de prêts et par une hausse des prêts non-performants.

Le Groupe exerce également des activités sur des marchés émergents tels que la Russie (2% des expositions aux risques de crédit et de contrepartie du Groupe au 30 juin 2019) ou l'Afrique / Moyen-Orient (4% des expositions crédit du groupe au 30 juin 2019). Un changement significatif défavorable du contexte politique, macro-économique ou financier de ces marchés émergents pourrait peser négativement sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe. Ces marchés peuvent être affectés par des facteurs d'incertitudes et des risques spécifiques tels qu'une baisse marquée des prix du pétrole qui viendrait détériorer la santé financière des pays producteurs, des déséquilibres macro-économiques ou budgétaires dont la correction pourrait être imposée par les marchés avec un impact sur la croissance et le taux de change, ou encore l'imposition de sanctions internationales vis-à-vis de certains pays comme la Russie. A plus long terme, la transition énergétique vers une économie « bas carbone » pourrait affecter les producteurs d'énergies fossiles, les secteurs d'activités fortement consommateurs d'énergie et les pays qui en dépendent. En outre, les activités de marchés de capitaux (y compris de change) et de trading de titres sur les marchés émergents peuvent être plus volatiles que dans les pays développés, et être exposées à des risques particuliers tels que l'instabilité politique et la volatilité des devises. Ces éléments pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

### **3.1.1.2 Le Brexit et son impact sur les marchés financiers et l'environnement économique pourraient avoir des répercussions sur l'activité et les résultats du Groupe.**

Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont convenu d'une nouvelle "extension flexible" du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne jusqu'au 31 janvier 2020 ou plus tôt, à partir du moment où le Parlement britannique aura ratifié l'accord de retrait actualisé. Toutefois, les termes de l'accord de retrait du Royaume-Uni avec l'Union européenne n'ont pas encore été approuvés par le Parlement britannique. Suite à la majorité obtenue par le parti conservateur aux élections générales au Royaume-Uni le 12 décembre 2019, il y a potentiellement moins de risque d'un Brexit « sans accord ». Toutefois, même si l'accord de retrait est finalement ratifié, rien ne garantit qu'un accord commercial pourra être conclu d'ici la fin de la période de transition actuellement proposée le 31 décembre 2020, et la nature des relations futures entre le Royaume-Uni et l'Union européenne restent floues.

Au 30 juin 2019, le Groupe porte une exposition de crédit (*Exposure at Default*) de 48 milliards d'euros sur le Royaume-Uni (soit 5% des expositions de crédit du groupe). Au-delà d'un impact direct sur notre exposition de crédit au Royaume-Uni, le Brexit est susceptible, selon les scénarios envisagés, de perturber considérablement l'économie et les marchés financiers européens et mondiaux et ainsi d'avoir des répercussions sur l'ensemble de l'activité et des résultats du Groupe.

### **3.1.1.3 Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les coûts du Groupe et l'environnement financier et économique dans lequel il opère.**

Le Groupe est soumis à une réglementation et à une surveillance, rigoureuses dans toutes les juridictions dans lesquelles il exerce des activités, notamment française, européenne et américaine. L'évolution récente de ces exigences est marquée par :

- une plus grande complexité en raison du nombre croissant de textes et de thèmes couverts par la réglementation applicable au Groupe ;
- une mise en œuvre plus rapide mobilisant d'importantes ressources au sein du Groupe ;

- des nouvelles mesures susceptibles d'affecter l'activité et la rentabilité du Groupe.

Le caractère protéiforme de la réglementation rend difficile l'évaluation des impacts futurs ou, dans certains cas, des conséquences probables de ces mesures pour le Groupe. Le non-respect de la réglementation peut se traduire par des sanctions pécuniaires, la détérioration de l'image du Groupe, la suspension forcée de ses activités ou le retrait de ses agréments.

Le Groupe applique les réglementations des juridictions où il exerce ses activités. L'application des réglementations existantes et la mise en œuvre de celles à venir requièrent d'importants moyens qui pourraient peser sur les performances du Groupe.

Parmi les réglementations récentes qui ont une influence significative sur le Groupe :

- La mise en œuvre des réformes prudentielles, notamment dans le cadre de la finalisation des accords de Bâle, y compris la Fundamental Review of the Trading Book et l'initiative IRB repair (dont la nouvelle définition des défauts), pourrait se traduire par un renforcement des exigences de capital et de liquidité, une révision des standards relatifs aux calculs des encours de risque pondérés et une restriction de l'usage des modèles internes pour le calcul des exigences de fonds propres.
- Aux Etats-Unis, la mise en œuvre de la loi Dodd-Frank n'as pas encore été finalisée et des réglementations supplémentaires restent à prévoir (et notamment les nouveaux règlements de la Securities and Exchange Commission (SEC)).
- L'évolution constante de l'encadrement juridique et réglementaire relatif aux activités sur les marchés financiers (tels que les règlements et directives européens EMIR, MIFID 2, MIFIR ou la réglementation américaine Volcker) accroît les obligations du Groupe, notamment en matière de transparence et de reporting. Ce contexte réglementaire, auquel s'ajoute le renforcement des contrôles exercés par différentes autorités, européennes et américaines notamment, pourrait avoir un impact significatif sur l'exercice de certaines des activités du Groupe, comme par exemple l'obligation de compenser certaines de ses opérations sur produits dérivés ou l'introduction de collatéraux complémentaires.
- Des nouvelles mesures européennes visant à assainir le bilan des banques au travers d'une gestion active des créances non performantes (« Non-Performing Loans » ou « NPLs ») qui conduisent à une hausse des exigences prudentielles et nécessitent une adaptation de la stratégie du Groupe en matière de gestion des NPLs. Des dispositions réglementaires additionnelles (comme indiquées dans le projet de Guidelines de l'Autorité Bancaire Européenne) dont la portée reste à déterminer, sont envisagées pour définir un cadre de bonnes pratiques d'octroi et de suivi des prêts.
- Le renforcement des exigences du superviseur (via l'adoption des meilleures pratiques) au sein du SSM (Single Supervisory Mechanism) pourrait peser sur les coûts de gestion et les niveaux d'encours pondérés des risques issus des modèles internes.
- Un renforcement des dispositions relatives au contrôle interne ainsi qu'aux règles de gouvernance et de bonne conduite du Groupe.
- Le renforcement des exigences en matière de qualité et de protection des données (dont « RGPD ») et un durcissement des actions pour se prémunir du risque de cybercriminalité.
- L'inscription de la question de la finance durable dans l'agenda réglementaire européen, avec une incertitude sur la vision du régulateur de son intégration dans les pratiques de crédit et de gestion des risques ainsi que le coût de ce type de transactions en fonds propres pour le Groupe.
- Le renforcement du régime de prévention et de résolution des crises prévue par la Directive sur le Redressement et la Résolution des Banques du 15 mai 2014 (« DRRB »), telle que révisée, donne pouvoir au Conseil de Résolution Unique (« CRU ») d'entamer une procédure de résolution lorsque le point de non-viabilité est atteint qui pourrait, afin de limiter le coût supporté par les contribuables, faire porter les pertes en priorité aux créanciers et actionnaires du Groupe. Par ailleurs, la contribution du Groupe au financement annuel du Fonds de Résolution Unique (« FRU ») peut être significative. La contribution du Groupe aux mécanismes de résolution bancaire est détaillée en p.420 du Document de référence 2019.

Le Groupe est également soumis à des règles fiscales complexes dans les différents pays dans lesquels il intervient. Des changements dans les règles fiscales applicables, l'incertitude sur l'interprétation de tels changements ou leurs impacts sur le Groupe peuvent avoir un effet négatif sur l'activité du Groupe, la situation financière et les coûts du Groupe.

Par ailleurs, en tant que banque internationale, traitant notamment des opérations avec des « *US persons* », libellées en dollar américain, ou faisant intervenir une institution financière américaine, le Groupe est soumis aux législations et réglementations américaines relatives notamment au respect des sanctions économiques, à la lutte contre la corruption et aux abus de marché. Plus généralement, dans le cadre de ces accords avec les autorités américaines et française, le Groupe s'est engagé à mettre en place, via un programme et une organisation dédiée, des actions correctives visant à remédier aux défaillances constatées, remédiation dont le coût sera significatif et à renforcer son

programme de conformité. Le Groupe serait exposé à un risque (i) de sanctions administratives, incluant des amendes, une suspension de l'accès aux marchés américains, voire des retraits d'agrément, (ii) de poursuites pénales, et (iii) d'atteinte à sa réputation, dans l'hypothèse où serait constaté un manquement aux lois et réglementations américaines concernées, ou une violation des engagements pris par le Groupe dans le cadre de ces accords.

Au 30 juin 2019, le Groupe présente un montant de fonds propres CET1 de 43,2 milliards d'euros (pour un ratio CET1 de 12,0%) et un montant de fonds propres réglementaires globaux de 64,5 milliards d'euros (pour un ratio global de 17,8%).

#### **3.1.1.4 Risques liés à la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe.**

Le 28 novembre 2017, le Groupe a communiqué un plan stratégique et financier pour la période 2017-2020. Ce plan prévoit un certain nombre d'initiatives, notamment la mise en œuvre d'une accélération de la transformation digitale de son modèle économique, la rationalisation du réseau d'agences de la banque de détail en France, l'exécution du programme de recentrage des activités, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, le renforcement de son dispositif de contrôle interne et l'ancrage de la culture de responsabilité. Il inclut également un certain nombre d'objectifs financiers relatifs à l'évolution de la rentabilité sur fonds propres, des économies de coûts et des ratios de capital.

Ce plan stratégique repose sur un certain nombre d'hypothèses, notamment relatives au contexte macro-économique et au développement de ses activités. La non-réalisation de ces hypothèses (y compris en cas de matérialisation d'un ou plusieurs des risques décrits dans cette section) ou la survenance d'événements non anticipés pourraient compromettre l'atteinte des objectifs du plan et avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

Le 7 février 2019, le Groupe a annoncé un ajustement de son plan stratégique en raison des incertitudes macro-économiques accrues, de prévisions d'un ralentissement économique et de taux d'intérêt plus faibles. Afin de compenser la perte estimée à environ 500 millions d'euros de revenus d'euros d'ici 2020 par rapport aux estimations initiales, le Groupe a ainsi annoncé les mesures complémentaires suivantes :

- une augmentation de l'assiette des actifs non stratégiques destinés à être cédés, portée à une contribution totale de 80 à 90 bps de ratio CET1 ;
- un plan d'économie additionnel de 500 millions d'euros dans les activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs ;
- une réduction de 8 milliards d'Euros de RWA alloués aux Activités de Marché, complétée au deuxième trimestre 2019 d'un objectif additionnel de réduction de 2 milliards d'Euros de RWA alloués aux activités de Financement et Conseil ;
- une optimisation des RWA, sur *l'Originate to Distribute*, de titrisation ou de transfert de risques, pour un objectif de 10 à 20 bps de ratio de CET1.

Pour plus de détails concernant les objectifs de rentabilité révisés du Groupe, voir le paragraphe « Le Groupe est pleinement engagé dans la réalisation de son plan stratégique » du Chapitre 1.3 du Document de référence 2019. Depuis la publication du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, le Groupe incorpore dans sa communication financière un état trimestriel de l'exécution de ces objectifs.

#### **3.1.1.5 Une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe, tant sur son marché domestique français qu'à l'international.**

Du fait de son activité internationale, le Groupe est confronté à une concurrence intense sur les marchés locaux et mondiaux dans lesquels il opère, que ce soit de la part d'acteurs bancaires ou non bancaires. À ce titre, le Groupe est exposé au risque de ne pas parvenir à conserver ou développer ses parts de marché dans ses différentes activités. Cette concurrence peut également conduire à une pression sur les marges, préjudiciable à la rentabilité de ses activités.

En France et sur les autres marchés principaux dans lequel le Groupe exerce ses activités, la présence d'importants acteurs bancaires et financiers locaux, ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs (par exemple banques et prestataires de services financiers en ligne) ont intensifié la concurrence sur la quasi-totalité des produits et des services proposés par le Groupe (notamment nos activités de banque en ligne, avec Boursorama qui comptait 1 690 000 clients à fin 2018). Sous l'impulsion de nouveaux acteurs comme les « *fintechs* », de nouveaux services, automatisés, évolutifs et basés sur de nouvelles technologies se développent rapidement et modifient fondamentalement la



relation des consommateurs avec les prestataires de services financiers, ainsi que la fonction de réseaux traditionnels d'agences bancaires. Pour répondre à ces défis, le Groupe a mis en place une stratégie, notamment en matière de développement des technologies digitales et de mise en place de partenariats commerciaux ou capitalistiques avec ces nouveaux acteurs (tel que la plate-forme proposant des investissements verts Lumo), qui pourrait, si elle s'avérait inadaptée ou mal conduite, aboutir à un affaiblissement de sa position concurrentielle. Cette intensification de la concurrence pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe, tant sur le marché français qu'à l'international.

Les mouvements de concentration dans le secteur des services financiers pourraient permettre aux concurrents du Groupe de renforcer leurs capitaux, leurs ressources, et leur capacité à offrir une gamme de services financiers plus étendue. Par ailleurs, la concurrence s'accroît avec l'émergence d'acteurs non bancaires qui, dans certains cas, peuvent être avantagés par une réglementation plus souple et notamment moins exigeante en termes de fonds propres.

### **3.1.2 Risques de crédit et de contrepartie**

Les actifs pondérés soumis aux risques de crédit et de contrepartie s'élèvent à 294 milliards d'euros au 30 juin 2019.

#### **3.1.2.1 Le Groupe est exposé à des risques de contrepartie et de concentration susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.**

Du fait de ses activités de financement ou ses activités de marché, le Groupe est exposé de manière importante au risque de crédit et de contrepartie. Le Groupe pourrait ainsi subir des pertes en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties, notamment si le Groupe rencontrait des difficultés juridiques ou autres pour exercer ses sûretés ou si la valeur des sûretés ne permettait pas de couvrir intégralement l'exposition en cas de défaut. Malgré la vigilance mise en œuvre par le Groupe, visant à limiter les effets de concentration de son portefeuille d'expositions crédit, il est possible que des défaillances de contreparties soient amplifiées au sein d'un même secteur économique ou d'une région du monde par des effets d'interdépendances de ces contreparties. Par ailleurs, certains secteurs économiques pourraient à plus long terme être particulièrement affectés par les mesures mises en place pour favoriser la transition énergétique ou par les risques physiques liés au changement climatique (plus d'informations dans le rapport *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* du Groupe).

Ainsi, le défaut d'une ou plusieurs contreparties importantes du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le coût du risque, les résultats et la situation financière du Groupe.

A titre d'information, au 30 juin 2019, l'exposition du Groupe au risque de crédit (EAD, hors risque de contrepartie) est de 803 milliards d'euros avec la répartition suivante par type de contrepartie : 34% sur les entreprises, 24% sur les souverains, 24% sur la clientèle de détail et 8% sur les établissements de crédit et assimilés.

S'agissant des risques de contrepartie résultant des opérations de marché (hors CVA), à fin juin 2019, la valeur exposée (EAD) est de 136 milliards d'euros, principalement sur les établissements de crédit et assimilés (41%) et les entreprises (39%), et dans une moindre mesure les souverains (20%). Les actifs pondérés par les risques (RWA) au titre du risque de crédit s'élèvent à 271 milliards d'euros et ceux au titre du risque de contrepartie sont de 19 milliards d'euros.

Les principaux secteurs auxquels le Groupe était exposé sur son portefeuille Entreprises sont les secteurs Activités financières (à hauteur de 18% de l'exposition), les Activités immobilières (10%), les Services aux entreprises (10%), le Commerce de gros (7%), le secteur Pétrole et gaz (6%) et les Services collectifs (6%).

En termes de concentration géographique, les cinq principaux pays sur lesquels le Groupe est exposé au 30 juin 2019 sont la France (pour 43% de l'EAD totale Groupe, portant principalement sur la Clientèle de détail et les Entreprises), les Etats-Unis (pour 13% de l'EAD, portant principalement sur les Entreprises et les Souverains), le Royaume-Uni (pour 5% de l'EAD, portant principalement sur les Entreprises et les Institutions), la République tchèque (pour 5% de l'EAD totale Groupe, portant principalement sur les souverains, la Clientèle de détail et les Entreprises) et l'Allemagne (pour 5% de l'EAD totale Groupe, portant principalement sur les Entreprises et les Institutions). L'exposition sur l'Italie représente 2% de l'EAD totale du Groupe.

### **3.1.2.2 La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.**

A titre d'information, au 30 juin 2019, l'exposition (EAD) du Groupe aux risques de crédit et de contrepartie sur les Etablissements financiers s'élève à 122 milliards d'euros, soit 13% de l'EAD au risque de crédit du Groupe.

Les institutions financières constituent des contreparties importantes du Groupe sur les marchés de capitaux et les marchés interbancaires. Les établissements financiers sont étroitement liés, en raison notamment de leurs activités de marché, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un ou plusieurs acteurs du secteur ou une crise de confiance affectant un ou plusieurs acteurs peut entraîner par un effet de contagion une contraction généralisée de la liquidité sur le marché ou des défaillances en chaîne.

Le Groupe est également exposé aux chambres de compensation et à leurs membres du fait de l'augmentation des opérations traitées au travers de ces institutions. A titre d'information, l'exposition du Groupe aux chambres de compensation s'élève à 41 milliards d'euros d'EAD au 30 juin 2019. Le défaut d'une chambre de compensation ou de l'un de ses membres pourrait générer des pertes pour le Groupe et avoir un effet défavorable sur les activités et les résultats du Groupe.

### **3.1.2.3 Un provisionnement tardif ou insuffisant des expositions de crédit pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.**

Le Groupe comptabilise régulièrement des provisions au titre des créances douteuses dans le cadre de son activité de financement, afin d'anticiper l'occurrence des pertes et modérer la volatilité de ses résultats. Le montant des provisions repose sur la meilleure évaluation à date du taux de recouvrement des créances concernées. Cette évaluation s'appuie sur l'analyse de la situation actuelle et prospective de l'emprunteur ainsi que sur l'analyse de la valeur et des perspectives de recouvrement de la créance, en tenant compte des sûretés éventuelles. Dans certains cas (prêts aux clients individuels), la méthode de provisionnement peut faire appel à des modèles statistiques reposant sur l'analyse des historiques des pertes et de recouvrement. Depuis le 1er janvier 2018, le Groupe comptabilise en outre des provisions sur encours sains en application de la norme comptable IFRS 9. Cette évaluation repose sur des modèles statistiques d'évaluation des probabilités de défaut et des pertes possibles en cas de défaut qui tiennent compte d'une analyse prospective sur la base de scénarios macro-économiques.

Au 30 juin 2019, le stock de provisions relatif aux encours (bilan et hors-bilan) s'élève à 2,2 milliards d'euros sur les actifs sains et à 9,8 milliards d'euros sur les actifs en défaut. Les encours provisionnables en défaut (étape 3 en IFRS 9) représentent 18,3 milliards d'euros, dont 59% sur la France, 17% sur la zone Afrique et Moyen-Orient et 11% sur la zone Europe de l'ouest (hors France). Pour plus de détails, voir la Note 10 « Gestion des risques associés aux instruments financiers » du Chapitre 5 du Document d'Enregistrement Universel 2019. Le taux brut d'encours douteux au bilan représente 3,4% et le taux de couverture brut de ces encours s'élève à environ 55%.

Les variations nettes de provisions sont enregistrées en coût net du risque dans le compte de résultat consolidé du Groupe. Sur les trois dernières années, le Groupe a enregistré un niveau de coût net du risque historiquement bas (21 bp en 2018, 23 bp au premier semestre 2019), en partie grâce à une conjoncture économique globalement favorable au risque de crédit. Selon son intensité, un ralentissement économique et le retournement attendu du cycle du crédit pourraient entraîner une hausse des provisions sur créances douteuses, sous l'effet à la fois d'une hausse des taux de défaut des emprunteurs et d'une dégradation potentielle de la valeur des sûretés. Cette hausse pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

En outre, les principes de la norme comptable IFRS 9 et les modèles de provisionnement pourraient s'avérer procycliques en cas de détérioration marquée et brutale de l'environnement ou se traduire par une certaine volatilité en cas de fluctuations des perspectives économiques. Ceci pourrait entraîner une variation significative et/ou non totalement anticipée du coût du risque et donc des résultats du Groupe.

### **3.1.3 Risques de marché et structurels**

Le risque de marché correspond au risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif.

### **3.1.3.1 L'évolution et la volatilité des marchés financiers peuvent avoir un impact défavorable significatif sur l'activité et les résultats des activités de marché du Groupe.**

Dans le cadre de ses activités de marché, le Groupe est exposé à un « risque de marché ». A titre d'information, les Activités de Marché et Services aux Investisseurs, qui concentrent l'essentiel des risques de marché du Groupe, représentent 5 milliards d'euros de produit net bancaire, soit 21% des revenus globaux du Groupe en 2018 (21% sur le premier semestre 2019). Au 30 juin 2019, les encours pondérés (RWA) soumis au risque de marché s'élèvent à 18 milliards d'euros (soit 5% du total des encours pondérés du groupe).

La volatilité des marchés financiers peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités de marchés de capitaux du Groupe. En particulier :

- une volatilité importante sur une longue période peut entraîner des corrections sur les actifs risqués et générer des pertes pour le Groupe ; et
- un changement brutal du niveau de volatilité peut rendre difficiles ou plus coûteuses les couvertures de certains produits structurés et ainsi augmenter le risque de perte pour le Groupe.

Au cours des dernières années, les marchés ont subi d'importantes perturbations avec une volatilité élevée, qui pourraient se reproduire à l'avenir et se traduire par des pertes significatives sur les activités de marchés du Groupe. Ces pertes pourraient s'étendre à de nombreux produits de trading et de couverture, notamment aux contrats de *swap*, *forward* et *future*, aux options et aux produits structurés.

Dans le cas où un environnement de volatilité bas émerge, reflétant un sentiment globalement optimiste sur les marchés et/ou la présence de vendeurs systématiques de volatilité, des risques accrus de correction sont également présents, notamment si les principaux acteurs du marché ont des positions similaires sur certains produits. De telles corrections pourraient se traduire par des pertes significatives sur les activités de marchés du Groupe.

La volatilité des marchés financiers rend difficile les prévisions de tendances et la mise en œuvre de stratégies de trading efficaces et augmente également le risque de perte sur les positions nettes acheteuses lorsque les prix baissent et, à l'inverse, sur les positions nettes vendeuses lorsque les prix augmentent. Ces pertes pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

L'évaluation et l'encadrement des risques de marché dans le Groupe repose sur un ensemble d'indicateurs de risque permettant d'évaluer les pertes potentielles encourues à divers horizons de temps et niveaux de probabilité donnés, en définissant divers scénarios d'évolution des paramètres de marché impactant les positions du Groupe. Ces scénarios sont basés sur des observations historiques ou sont définis de façon théorique. Cependant ces approches de gestion du risque reposent sur un ensemble d'hypothèses et de raisonnements qui pourraient se révéler inadaptés dans certaines configurations ou en cas de survenance d'événements non anticipés, avec pour conséquence une sous-évaluation potentielle des risques et un impact négatif significatif sur le résultat des activités de marché.

Par ailleurs, en cas de dégradation de la situation des marchés, le Groupe pourrait connaître un déclin du volume des transactions réalisées pour le compte de ses clients, conduisant à une diminution des revenus générés par cette activité et notamment des commissions perçues.

### **3.1.3.2 La variation des taux d'intérêt pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats de la banque de détail.**

Le Groupe réalise une part importante de ses résultats sous forme de marge nette d'intérêt et reste à ce titre fortement exposé aux fluctuations des taux d'intérêt ainsi qu'aux changements de la courbe des taux, notamment dans ses activités de banque de détail. Les résultats du Groupe sont donc sensibles à l'évolution des taux d'intérêt en Europe et sur d'autres marchés sur lesquels le Groupe est présent. En Europe, en particulier, un environnement prolongé de taux d'intérêt bas, voire négatifs, a affecté et pourrait continuer d'affecter de manière défavorable les résultats de la banque de détail du Groupe, principalement en France.

A titre d'information, le produit net bancaire (PNB) de la banque de détail en France représente 7,9 milliards d'euros en 2018 (3,9 milliards d'euros sur le premier semestre 2019), soit 31% du PNB global du Groupe.

Pour plus de détails sur les risques structurels de taux, voir le Chapitre 3.5 « Risques structurels de taux » et la Note 8.1 « Information sectorielle » du Chapitre 5 du Document d'Enregistrement Universel 2019.

### **3.1.3.3 Les fluctuations des taux de change pourraient impacter de manière négative les résultats du Groupe.**

Du fait de ses activités internationales et de son implantation géographique dans de nombreux pays, les revenus et charges du Groupe ainsi que ses actifs et passifs sont libellés dans différentes devises, ce qui l'expose au risque de variations des taux de change.

Le Groupe publie ses états financiers consolidés en euros, devise dans laquelle sont libellées la plupart de ses dettes, ce qui l'expose à un risque de conversion pour les éléments libellés dans d'autres devises, lors de la préparation de ses états financiers consolidés. Les fluctuations des taux de change de ces devises par rapport à l'euro pourraient avoir un effet négatif sur les résultats consolidés, la situation financière et les flux de trésorerie du Groupe. Les variations de taux de change pourraient également affecter de manière négative la valeur (libellée en euros) des investissements du Groupe dans ses filiales hors de la zone euro.

A titre d'information, au 31 décembre 2018, sur un total bilan actif de 1 309 milliards d'euros, 59% était libellé en EUR, 20% en USD et 5% en JPY.

Voir le Chapitre 4.6.7 « Exigences en fonds propres et encours pondérés au titre des risques de marché », le Chapitre 4.8.3 « Risque Structurel de Change » ainsi que la Note 8.5 « Opérations en devises » du Chapitre 6 du Document de référence 2019.

### **3.1.4 Risques opérationnels (y compris risque de conduite inappropriée) et de modèles**

Au 30 juin 2019, les actifs pondérés soumis aux risques opérationnels du Groupe s'élèvent à 49 milliards d'euros, soit 14% des RWA totaux du Groupe. Entre 2014 et 2018, les risques opérationnels du Groupe se sont concentrés principalement sur quatre catégories de risque, représentant 91% du montant total des pertes opérationnelles du Groupe sur la période : les litiges commerciaux (38% du montant total), les litiges avec les autorités (30% du montant total), les erreurs d'exécution (12% du montant total) et les fraudes et autres activités criminelles (11% du montant total). Les autres catégories de risque opérationnel du Groupe (activités non autorisées sur les marchés, défaillance des systèmes d'information et pertes des moyens d'exploitation, erreurs de « pricing » ou d'évaluation du risque) représentent 9% des pertes du Groupe en moyenne sur la période 2014 à 2018.

Voir Chapitre 4.7.3 « Modélisation du risque opérationnel » du Document de référence 2019 pour plus d'informations sur la répartition des pertes opérationnelles.

#### **3.1.4.1 Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière et ses résultats.**

Le Groupe et certains de ses représentants, anciens et actuels, peuvent être impliqués dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales et arbitrales. La grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante du Groupe, qui par ailleurs déploie des dispositifs de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent et pour le respect des règlements et lois dans les pays où il exerce son activité. Ces dernières années, le nombre de litiges avec des clients, déposants, créanciers et investisseurs ainsi que le nombre de procédures intentées contre des intermédiaires financiers comme les banques et les conseillers en investissement ont augmenté, en partie en raison d'un contexte financier difficile. Cette augmentation des litiges a accru le risque, pour le Groupe, de pertes ou de réputation. De telles procédures ou mesures d'application réglementaires pourraient également conduire à des amendes civiles, administratives, fiscales ou pénales qui nuiraient à l'activité du Groupe, ainsi qu'à sa situation financière et son résultat opérationnel.

Lors de la préparation de ses états financiers, le Groupe procède à l'estimation des conséquences des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales ou arbitrales dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque des pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges et des procédures impliquant les entités du Groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent. Si ces estimations se révélaient inexactes ou si les provisions enregistrées par le Groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces procédures, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

La provision enregistrée dans les comptes du Groupe au titre des litiges de droit public représente 340 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Pour une description des procédures en cours les plus significatives, se référer à la section « Risques de non-conformité, litiges », à la Note 8.3.2 « Autres provisions », à la Note 9 « Informations sur les risques et litiges » du Document de référence 2019 et à la section 3.5 « Litiges » du 1er amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019.

#### **3.1.4.2 Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information du Groupe pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, entraîner des pertes et une atteinte à la réputation du Groupe.**

Les systèmes de communication et d'information du Groupe sont cruciaux pour la conduite de ses activités et cette importance est renforcée avec la généralisation de la banque à distance. Toute panne, dysfonctionnement, interruption de service ou violation de ses systèmes, même brève et temporaire, pourrait entraîner des perturbations importantes dans l'activité du Groupe. En dépit des mesures de prévention et des solutions de secours mises en œuvre par le Groupe, de tels incidents pourraient engendrer des coûts significatifs liés à la récupération et à la vérification des informations, une perte de revenus, une perte de clients, des litiges avec les contreparties ou les clients, des difficultés à gérer les opérations de marché et de refinancement court terme et finalement endommager la réputation du Groupe.

Le Groupe est exposé au risque de défaillance opérationnelle ou d'incident d'exploitation sur ses propres systèmes et sur les systèmes de ses partenaires externes, notamment d'intermédiaires financiers auxquels il fait appel pour ses règlements ou transactions sur titres (tels que les agents et chambres de compensation, entreprises de marchés) ainsi que de clients et d'autres intervenants de marché.

L'interconnexion entre les multiples institutions financières et agents et chambres de compensation, entreprises de marché, ainsi que la concentration croissante de ces acteurs, augmente le risque que la défaillance opérationnelle de l'un d'entre eux puisse provoquer une défaillance opérationnelle de l'ensemble du secteur, qui pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Groupe à conduire ses activités et pourrait dès lors entraîner des pertes. La concentration sectorielle, entre intervenants de marché ou entre intermédiaires financiers, est susceptible d'accroître ce risque dans la mesure où des systèmes complexes et disparates doivent être coordonnés, souvent dans de brefs délais.

Le Groupe est aussi exposé aux risques liés à la cybercriminalité et connaît des tentatives d'intrusion frauduleuse de ses systèmes d'information. Ainsi, chaque année, le Groupe connaît de nombreuses attaques cyber sur ses systèmes, ou via ceux de ses clients, partenaires ou fournisseurs. Malgré les moyens et les professionnels dédiés à la veille, le Groupe pourrait subir des attaques ciblées et sophistiquées sur son réseau informatique, aboutissant à des détournements de fonds, des pertes, vols, ou divulgation de données confidentielles ou de données clients. Même si le groupe se dote de moyens de veille et de réponses avancées, de tels agissements sont susceptibles d'être à l'origine de pertes opérationnelles et d'avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe et ses résultats.

#### **3.1.4.3 Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle.**

L'image de solidité financière et d'intégrité du Groupe est primordiale dans le secteur des services financiers, afin de fidéliser et de développer ses relations avec ses clients et ses autres contreparties. La réputation du Groupe pourrait être ternie par des événements qui lui sont imputables, faille dans ses contrôles, non-respect de ses engagements (notamment environnementaux et sociaux) ou décisions stratégiques (activités, appétit aux risques...) mais aussi par des événements et des actions de tiers qu'il ne maîtrise pas. Des commentaires négatifs, qu'ils soient fondés ou non, concernant le Groupe pourraient détériorer la réputation du Groupe et affecter sa position concurrentielle.

La réputation du Groupe pourrait notamment être entachée par des problèmes liés à des faiblesses dans les dispositifs de contrôle (notamment les risques opérationnels, réglementaires, de crédit et de marché, etc.) ou à la suite du comportement inapproprié d'un employé notamment envers un client (comme le non-respect des règles de protection du consommateur) ou altérant l'intégrité des marchés (notamment en cas d'abus de marché ou de conflits d'intérêts). La réputation du Groupe pourrait aussi être affectée par une fraude externe ou une fuite d'information, par le financement d'une industrie exposée médiatiquement, ou encore par une opération considérée non-conforme à un engagement environnemental ou social. De même, un manque de transparence ou des erreurs dans sa communication ou des erreurs en particulier sur ses résultats financiers pourraient impacter sa réputation. Les conséquences de ces événements potentiels, pouvant éventuellement générer des litiges, varient selon l'importance de la couverture médiatique et le contexte. Toute atteinte portée à la réputation du Groupe pourrait entraîner une perte d'activité avec ses clients (et clients potentiels) ou de confiance de la part de ses investisseurs qui sont susceptibles d'affecter la position concurrentielle du Groupe ou sa capacité à attirer ou retenir des talents.

#### **3.1.4.4 Une incapacité à conserver ou attirer des collaborateurs qualifiés pourrait peser sur les performances du Groupe.**

Le Groupe emploie plus de 149 000 collaborateurs<sup>1</sup> dans 67 pays et accompagne au quotidien 31 millions de clients particuliers, entreprises et investisseurs institutionnels<sup>2</sup> à travers le monde. Par nature, la performance des activités bancaires et financières est éminemment dépendante du facteur ressources humaines. L'incapacité à attirer et à fidéliser les collaborateurs, que ce soit en termes de perspectives de carrière et de formation ou en termes de niveaux de rémunération en ligne avec les pratiques de marché, pourrait peser sur les performances du Groupe. Une rotation du personnel trop élevée et le départ de talents stratégiques pourraient ainsi exposer le Groupe à une perte de savoir-faire et une dégradation de la qualité de service, au détriment de la satisfaction client.

#### **3.1.4.5 Les modèles utilisés notamment au sein du Groupe dans la prise de décisions stratégiques et dans le système de gestion des risques pourraient connaître des défaillances ou s'avérer inadaptés et engendrer des pertes financières pour le Groupe.**

Le Groupe a recours à des modèles internes pour évaluer ses exigences en fonds propres et son niveau de provisionnement, gérer sa liquidité, valoriser ses produits financiers, accompagner les métiers dans les activités de financement et d'investissement et orienter les décisions stratégiques. Les estimations produites par les modèles sont généralement basées sur des hypothèses et des observations historiques qui peuvent s'avérer inadaptées aux nouvelles conditions économiques, et des défaillances dans les processus peuvent générer des résultats erronés. D'éventuelles déficiences des modèles internes sur le plan de la conception, du calibrage ou de l'utilisation pourraient se traduire par une mauvaise évaluation des risques ou des décisions erronées, ce qui pourrait entraîner entre autres un sous-provisionnement des risques, des *pricings* inadaptés et des pertes financières pour le Groupe, ou encore une mauvaise évaluation des exigences de fonds propres.

En particulier, la valorisation de certains instruments financiers ne se négociant pas sur des marchés réglementés ou sur d'autres plateformes de trading, tels que des contrats de dérivés de gré à gré entre banques, fait appel à des modèles internes qui intègrent des paramètres non observables (voir Note 3.4.1 et Note 3.4.2 du Chapitre 6 du Document de référence 2019 sur les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur de Niveau 3). Le caractère non observable de ces paramètres, même s'ils sont évalués de façon prudente, induit un degré supplémentaire d'incertitude sur l'adéquation de la valorisation des positions. Dans l'hypothèse où les modèles internes concernés s'avèreraient inadaptés à l'évolution des conditions de marché, certains instruments détenus par le Groupe pourraient se trouver mal valorisés, et le Groupe pourrait subir des pertes.

Plus généralement, le Groupe est exposé dans ses activités de marché à un risque de perte en cas d'inefficacité d'une stratégie de couverture utilisée. Ces stratégies de couverture font appel à des modèles qui incluent des hypothèses sur l'évolution des paramètres de marché et sur leur corrélation, en partie déduite des observations historiques. Ces modèles pourraient s'avérer inadaptés dans certaines configurations de marché (en cas de forts mouvements de volatilité découlant par exemple de l'évolution de la guerre commerciale entre les USA et la Chine, ou du Brexit), induisant une stratégie de couverture inefficace et cause de pertes non anticipées susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

#### **3.1.4.6 Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment des attaques terroristes ou des catastrophes naturelles.**

La survenance d'événements imprévus ou catastrophiques, tels que des attaques terroristes, des catastrophes naturelles (tels que les tremblements de terre notamment en Roumanie, les inondations, notamment la crue exceptionnelle de Seine) ou une crise sanitaire importante (ou la crainte de la survenance d'une telle crise) ou des mouvements sociaux d'ampleur (tel que le mouvement des « gilets jaunes »), pourrait créer des perturbations économiques et financières et provoquer des difficultés opérationnelles (notamment des restrictions de déplacements ou la relocalisation des employés) pour le Groupe. Ces événements seraient susceptibles d'affecter négativement la capacité du Groupe à conduire ses activités et également exposer ses activités d'assurance à des pertes significatives et des coûts accrus (notamment en termes de primes de réassurance). En raison de la survenance de tels événements, le Groupe pourrait subir des pertes.

---

<sup>1</sup> Effectif à fin 2018 hors personnel intérimaire.

<sup>2</sup> Hors clients des compagnies d'assurance du Groupe

### **3.1.5 Risques de liquidité et de financement**

#### **3.1.5.1 Certaines mesures exceptionnelles prises par les États, les banques centrales et les régulateurs pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le coût de financement du Groupe et son accès à la liquidité.**

Depuis plusieurs années, les banques centrales ont pris des mesures afin de faciliter l'accès des établissements financiers à la liquidité, notamment en abaissant leurs taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas. Plusieurs d'entre elles ont accru sensiblement le montant et la durée des financements accordés aux banques. Elles ont assoupli les exigences de collatéral et, dans certains cas, ont appliqué des mesures exceptionnelles afin d'injecter des montants importants de liquidité dans le système financier, y compris par le biais d'achat d'obligations souveraines, d'obligations d'entreprises et de titres adossés à des crédits hypothécaires.

Aux États-Unis, la Fed a entamé un nouveau cycle de baisse de taux après une période de resserrement initiée en décembre 2015 dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale. Par ailleurs, les tensions sur le marché des repo survenues en septembre 2019 ont conduit la Fed, pour la première fois en dix ans, à injecter des liquidités afin de normaliser la situation. Si des tensions sur le marché des financements en dollars devaient se propager à l'international cela représenterait un risque pour les pays et les secteurs dont la dette est libellée dans la devise américaine. A titre d'information, au 31 décembre 2018, sur un total bilan passif de 1 309 milliards d'euros du Groupe, 16% était libellé en USD.

La fragmentation des marchés financiers européens est aujourd'hui en partie « masquée » par la politique de la BCE. L'absence d'une nette avancée sur l'Union bancaire et l'Union des marchés de capitaux laisse la zone euro dans une situation de vulnérabilité potentielle. Dans le cas extrême d'une restructuration de la dette souveraine d'un pays de la zone euro, des restrictions de mouvements de capitaux transfrontaliers pourraient être mises en place, impactant ainsi le Groupe.

Un monde plus fragmenté sur le plan politique et les risques de mesures exceptionnelles contre-productives pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Au 30 juin 2019, le ratio réglementaire de liquidité court terme (LCR ou « Liquidity Coverage Ratio ») s'établit à 145% et les réserves de liquidité s'élèvent à 188 milliards d'euros.

#### **3.1.5.2 Une dégradation de la notation externe du Groupe ou de la notation souveraine de l'état français pourraient avoir un effet défavorable sur le coût de financement du Groupe et son accès à la liquidité.**

Pour le bon exercice de ses activités, le Groupe est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidité. En cas de difficultés d'accès au marché de la dette garantie et/ou non garantie, en raison de la situation du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe, à des conditions jugées acceptables, ou si le Groupe subissait une sortie imprévue de trésorerie ou de collatéral, y compris une baisse significative des dépôts clients, sa liquidité pourrait être négativement affectée. En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients, il pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

Le Groupe est exposé au risque de hausse des « spreads » de crédit. Le coût de financement à moyen et long terme du Groupe est directement lié au niveau des « spreads » de crédit qui peuvent fluctuer en fonction des conditions générales de marché. Ces spreads peuvent également être affectés par une évolution défavorable de la notation souveraine de la France ou de la notation externe du Groupe et de ses filiales par les agences de notation.

Le Groupe est actuellement suivi par cinq agences de notation financière – DBRS, Fitch Ratings, Moody's, R&I et Standard & Poor's. Une dégradation de la notation de crédit du Groupe accordée par ces agences, ou par d'autres agences, est susceptible de limiter son accès au financement, de renchérir le coût de son financement, ou encore de réduire ses capacités à intervenir sur certains types d'opérations ou de clientèle. Elle pourrait aussi contraindre le Groupe à fournir des garanties supplémentaires à certaines contreparties, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

L'accès au financement et les contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à honorer ses obligations vis-à-vis de ses contreparties.

Pour l'année 2019, le Groupe a prévu un programme d'émissions d'environ 17 milliards d'euro de dette vanille long terme, portant principalement sur de la dette senior préférée et sécurisée et de la dette senior non préférée. A fin juin 2019, le Groupe avait réalisé 69% de ce programme de financement vanille long terme prévu pour l'année 2019.

A cette même date, le Groupe avait levé un total de 22,1 milliards d'euros de financement long terme, portant principalement sur des émissions senior structurées (à hauteur de 43%), sur des émissions senior vanille non préférées (à 27%), sur des émissions senior vanille préférées non sécurisées (à 15%) et sur des émissions sécurisées (à 8%).

Voir Chapitre 2.7 « Politique financière » du Document d'Enregistrement Universel 2019 incluant la décomposition de la réalisation du programme de financement long terme du Groupe (page 41).

### **3.1.6 Risques liés aux activités d'assurance**

#### **3.1.6.1 Une détérioration de la situation de marché, et notamment une fluctuation trop importante, à la hausse comme à la baisse, des taux d'intérêt, pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité d'assurance vie du métier « Assurance » du Groupe.**

Au premier semestre 2019, les activités d'assurances du Groupe représentaient un produit net bancaire de 460 millions d'euros, soit 3,7% du produit net bancaire consolidé du Groupe. L'activité du Pôle Assurances du Groupe est principalement concentrée sur l'Assurance Vie. Au 30 juin 2019, les contrats d'assurance-vie présentaient un encours de 120 milliards d'euros, réparti entre contrats en support euro (à hauteur de 72%) et contrats en unités de compte (à hauteur de 28%).

Le métier « Assurance » du Groupe est fortement exposé au risque structurel de taux du fait de la proportion obligatoire importante des fonds en euros de ses contrats d'assurance-vie. Le niveau et les évolutions de taux d'intérêt peuvent dans certaines configurations avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière de ce métier.

En pesant sur le rendement des contrats en support euros, une perspective prolongée de taux d'intérêt bas réduit l'attractivité de ces supports pour les investisseurs, ce qui peut affecter négativement la collecte de fonds et les revenus tirés de ce compartiment d'activité de l'assurance-vie.

Une forte hausse des taux d'intérêt pourrait aussi dégrader la compétitivité de l'offre d'assurance-vie en euros (par rapport à des supports d'épargne bancaire par exemple) et provoquer des rachats et des arbitrages importants de la part de la clientèle, dans un contexte défavorable de moins-values latentes du stock obligataire. Cette configuration pourrait affecter les revenus et la rentabilité du pôle assurance-vie.

Plus généralement, un fort écartement des *spreads* et une baisse des marchés actions pourraient également avoir un impact défavorable significatif sur les résultats de l'activité d'assurance vie du Groupe.

En cas de détérioration des paramètres de marché, le Groupe pourrait être amené à renforcer les fonds propres de ses filiales d'Assurance afin de leur permettre de continuer à satisfaire leurs exigences réglementaires de fonds propres.



## **4. RESPONSABLE DU DEUXIÈME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL**

---

### **4.1 Responsable du deuxième amendement au Document d'enregistrement universel**

**M. Frédéric OUDÉA**

Directeur général de Société Générale

### **4.2 Attestation du responsable**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 16 décembre 2019

**M. Frédéric OUDÉA**

Directeur général de Société Générale

## 4.3 Responsables du contrôle des comptes

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Nom** : Société Ernst & Young et Autres  
représentée par M. Micha Missakian

**Adresse** : 1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense

**Date de nomination** : 22 mai 2012

**Date de renouvellement** : 23 mai 2018

**Durée du mandat en cours** : 6 exercices

**Expiration de ce mandat** : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

**Nom** : Société Deloitte & Associés  
représentée par M. Jean-Marc Mickeler

**Adresse** : 6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

**Date de 1<sup>ère</sup> nomination** : 18 avril 2003

**Date du dernier renouvellement** : 23 mai 2018

**Durée du mandat en cours** : 6 exercices

**Expiration de ce mandat** : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés sont enregistrées comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

## 5. TABLES DE CONCORDANCE

### 5.1 Table de concordance de l'amendement

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, et renvoie aux pages du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques	Numéros de pages du Document d'enregistrement universel	1 <sup>er</sup> Amendement	2 <sup>ème</sup> Amendement	
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE</b>				
1.1	Nom et fonction des personnes responsables	171	34	17
1.2.	Déclaration des personnes responsables	171	34	17
1.3.	Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	NA	NA	NA
1.4.	Informations provenant de tierces parties	NA	NA	NA
1.5.	Déclaration de l'émetteur	1	1	1
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>				
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	3 ; 172	35	18
2.2.	Démission, révocation ou non-renouvellement des commissaires aux comptes	NA	NA	NA
<b>3. FACTEURS DE RISQUE</b>				
3.1	Facteurs de risque	45-55	NA	5-16
3.2	Risques et adéquation des fonds propres	3 ; 56-64 ; 144-152	28-33	3
<b>4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>				
4.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	3	NA	NA
4.2.	Lieu et numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	3	NA	NA
4.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	3	NA	NA
4.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays dans lequel il est constitué, adresse et numéro de téléphone du siège social et site web	3	NA	NA
<b>5. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>				
5.1.	Principales activités	3 ; 7-44	4-14	NA
5.2.	Principaux marchés	3	NA	NA
5.3.	Événements importants dans le développement des activités	3	NA	NA
5.4.	Stratégie et objectifs	3	NA	NA
5.5.	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA	NA	NA
5.6.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	3 ; 7-30	4-26	NA
5.7.	Investissements	3 ; 42-43	27	3
<b>6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</b>				
6.1.	Description sommaire du Groupe	3 ; 31	NA	NA
6.2.	Liste des filiales importantes	3 ; 31 ; 38-39 ; 83	NA	NA

Rubriques	Numéros de pages du Document d'enregistrement universel	1 <sup>er</sup> Amendement	2 <sup>ème</sup> Amendement	
<b>7.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>			
7.1.	Situation financière	3 ; 7-30 ; 38-41 ; 43-44	5-14 ; 16-26	NA
7.2.	Résultats d'exploitation	3 ; 7-30	4-26	NA
<b>8.</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>			
8.1.	Informations sur les capitaux de l'émetteur	4 ; 72-73 ; 125-126 ; 154-155	NA	3
8.2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	4 ; 74	NA	NA
8.3.	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	4 ; 40-41	25-26	NA
8.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	4	NA	NA
8.5.	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.7.2.	4 ; 40-41 ; 43	25-27	NA
<b>9.</b>	<b>ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE</b>	4 ; 7-30 ; 44	NA	3
<b>10.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>			
10.1.	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice  Tout changement significatif dans la performance financière du Groupe ou fournir une déclaration négative appropriée	4 ; 43	27	NA
10.2.	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	4 ; 43-44	27	NA
<b>11.</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	NA	NA	NA
<b>12.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>			
12.1.	Conseil d'administration et Direction générale	4 ; 65-66	NA	4
12.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	4	NA	NA
<b>13.</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>			
13.1.	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	4	NA	NA
13.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4	NA	NA
<b>14.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>			
14.1.	Date d'expiration du mandat actuel	4	NA	4
14.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA	NA	NA
14.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	4	NA	4
14.4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	4	NA	4
14.5.	Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition du conseil et des comités	NA	NA	4
<b>15.</b>	<b>SALARIÉS</b>			
15.1.	Nombre de salariés	4	NA	NA
15.2.	Participations et stock-options des mandataires sociaux	4 ; 121-122	NA	NA
15.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4	NA	NA
<b>16.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>			
16.1.	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	4 ; 154	NA	NA
16.2.	Droits de vote différents des actionnaires susvisés	4 ; 154	NA	NA

<b>Rubriques</b>	<b>Numéros de pages du Document d'enregistrement universel</b>	<b>1<sup>er</sup> Amendement</b>	<b>2<sup>ème</sup> Amendement</b>	
16.3.	Contrôle de l'émetteur	4	NA	NA
16.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	NA	NA
<b>17.</b>	<b>TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES</b>	4	NA	NA
<b>18.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>			
18.1.	Informations financières historiques	4 ; 5	NA	NA
18.2.	Informations financières intermédiaires et autres	4 ; 7-30 ; 67-153	4-33	NA
18.3.	Audit des informations financières annuelles historiques	5	NA	NA
18.4.	Informations financières <i>proforma</i>	NA	NA	NA
18.5.	Politique en matière de dividendes	5 ; 65 ; 126 ; 154-155	NA	NA
18.6.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	5 ; 64 ; 139-143	31-33	NA
18.7.	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	5 ; 42-43	27	NA
<b>19.</b>	<b>INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>			
19.1.	Capital social	5 ; 154-155	NA	NA
19.2.	Acte constitutif et statuts	5 ; 155	NA	NA
<b>20.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	5 ; 43	27	NA
<b>21.</b>	<b>DOCUMENTS DISPONIBLES</b>	5	NA	NA